

08 nov 2017 -13:35

7 bénéficiaires du revenu d'intégration sur 10 parviennent à quitter le CPAS pour un emploi ou une autre allocation sociale

Bruxelles, le 8 novembre 2017. Le SPP Intégration sociale a suivi 86.305 bénéficiaires du revenu d'intégration pendant 4 ans afin de répondre à cette question : lorsqu'un bénéficiaire quitte le CPAS, sort-il durablement du système d'assistance sociale ou finit-il tôt ou tard par refaire appel au dernier filet de secours de la sécurité sociale ?

Le service Études du SPP IS constate que 69,3% ont quitté définitivement le CPAS au cours de cette période. Les intéressés ont été répartis en 4 catégories, selon leur statut à la sortie : *emploi, chômage, autre allocation sociale ou autre situation*, pour ceux qui n'entrent plus en ligne de compte pour l'octroi d'un revenu d'intégration ou d'une autre forme d'allocation sociale.

Notre analyse comparative ne laisse apparaître aucune différence significative selon le genre du bénéficiaire ni selon la taille du CPAS.

Investir dans le travail : une stratégie payante

À l'issue de la période de suivi, 42% des bénéficiaires avaient trouvé un emploi grâce à l'accompagnement du CPAS. L'accès à l'emploi est plus fréquent en Flandre (48%) et en Région de Bruxelles-Capitale (44%) qu'en Wallonie (37%). Les différences régionales peuvent en partie s'expliquer par un taux de vacance d'emploi plus élevé à Bruxelles et en Flandre qu'en Wallonie.

Après un trimestre en tant que travailleur, le risque de devoir frapper à nouveau à la porte du CPAS est de 9,6%. Plus l'emploi est stable, plus ce pourcentage diminue. Au bout des 4 ans, le recours à l'aide du CPAS est descendu jusqu'à seulement 0,2%. Autre constat notable : les familles monoparentales accèdent davantage à l'emploi (46%) que les cohabitants (37%).

Trouver un travail après le chômage, c'est possible aussi

24% des bénéficiaires ayant fait l'objet du suivi ont récupéré leur droit aux allocations de chômage après intervention du CPAS. Une fois au chômage, ces personnes peuvent suivre d'autres parcours de formation ou de mise à l'emploi, tels que ceux proposés par le Forem ou Actiris, et recommencer une nouvelle vie. C'est ainsi que 13% des sujets de notre étude ont trouvé un emploi après un trimestre au chômage. Mais plus la période de chômage dure, plus les chances d'intégrer le marché du travail s'amenuisent.

Quid des autres ?

15% des bénéficiaires quittent le CPAS pour une autre allocation sociale, telle que l'indemnité d'incapacité de travail ou d'invalidité d'un organisme de sécurité sociale.

Les 19% restants quittent le CPAS sans pouvoir prétendre à une autre allocation. Ces personnes disparaissent des bases de données de la Banque carrefour de la sécurité sociale. C'est notamment le cas lorsqu'elles emménagent à l'étranger ou lorsqu'elles se marient, ne travaillent pas et n'ont plus droit à un revenu d'intégration, le revenu de leur conjoint étant trop élevé.

Conclusion

L'effet de retour par lequel les anciens bénéficiaires refont appel au CPAS après un certain temps ne se vérifie pas pour la grande majorité des bénéficiaires quittant le CPAS.

SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie
Sociale et Politique des Grandes Villes
Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 165
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 508 85 86
<http://www.mi-is.be>

Jan De Coninck
Porte-parole
+32 475 824 160
+32 2 508 86 95
jan.deconinck@mi-is.be